

Monsieur Seymour MORSY  
Préfet de l'Indre  
Préfecture  
Place de la victoire et des alliés  
36000 CHATEAUROUX

Châteauroux le 9 novembre 2016

Objet : Projet d'arrêté ministériel relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides

Monsieur le Préfet,

Notre association tient à vous faire part de son inquiétude sur le contenu du projet d'arrêté cité en objet qui ne nous semble pas répondre à la nécessité impérieuse d'améliorer l'encadrement réglementaire de l'usage des pesticides.

Alors qu'un Plan national, ECOPHYTO, a été mis en place à partir de 2008 pour réduire l'utilisation des pesticides, la consommation des pesticides continue d'augmenter en France. En volume cette augmentation a été de 16% entre 2013 et 2014. Pourtant leurs impacts négatifs sur l'environnement (pollution des eaux, pertes en biodiversité, etc...) sont aujourd'hui complètement avérés. Les pesticides imprègnent tous les milieux naturels. Selon le rapport de novembre 2015 du Commissariat Général au Développement Durable « *Les pesticides dans les cours d'eau français en 2013* », les résidus de ces substances sont présents dans 92% des points de surveillance et, dans plus de la moitié des cas, au moins 10 résidus de pesticides différents sont trouvés. Les conséquences sont graves pour les milieux et pour la survie de la faune aquatique, mais aussi pour les coûts de dépollution induits, à la charge des consommateurs dans leur ensemble, lorsque ces eaux superficielles sont utilisées à des fins d'eau potable.

Les risques sanitaires pour l'homme liés à l'exposition aux pesticides (cancers, maladies neurologiques, troubles de la reproduction et du développement) sont clairement établis (cf. INSERM expertise collective, 2013) et le rapport récent de l'ANSES sur les expositions professionnelles des agriculteurs recommande clairement la réduction du recours aux pesticides car les premières victimes en sont ceux qui manipulent régulièrement ces produits et en premier lieu les agriculteurs.

L'exposition de la population aux pulvérisations de pesticides est de moins en moins acceptée et c'est un sujet sur lequel notre association reçoit de plus en plus de plaintes et d'interpellations sur les moyens de s'y opposer. En zone rurale c'est un sujet potentiel de tension entre agriculteurs et résidents non agricoles qui constituent la très grande majorité des habitants de notre département.

C'est pourquoi nous demandons :

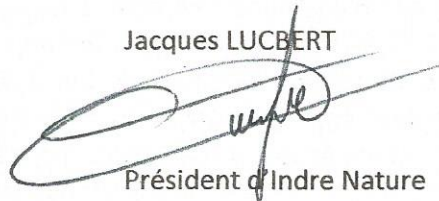
- le retrait de la rédaction actuelle du projet d'arrêté de la dérogation relative aux points d'eau lorsqu'ils sont indiqués en pointillé sur la carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>, ainsi que de la dérogation autorisant un abaissement à 3 m de la distance minimale d'épandage. Ces deux dispositions sont nouvelles par rapport à l'arrêté de 2006 et seront au détriment de la qualité de l'eau et de la santé des riverains.
- que la Zone de Non Traitement soit au minimum de 10 m que ce soit en bordure de points d'eau, des lieux d'habitation ou des zones non cultivées adjacentes, sachant que ce vocable peut désigner entre autres des terrains de sport et de loisir fréquentés par du public.
- que les ZNT soient mises en place dès les limites de propriétés et non à partir des bâtiments habités car le risque de contamination au sein d'une propriété privée sont plus important à l'extérieur des bâtiments, dans un jardin par exemple, qu'à l'intérieur d'un bâtiment.
- la suppression de l'absurde modalité de mesure de la vitesse du vent nouvellement introduite (« vitesse moyenne du vent mesurée pendant 10 minutes à 2 m de hauteur »!) totalement irréalisable et qui rendra impossible à prouver le dépassement de la limite de 19 km/h de la vitesse du vent. Nous préconisons de revenir à la formulation de l'arrêté de 2006 « 3 sur échelle de Beaufort ».

Nous souhaitons, Monsieur le Préfet, que vous fassiez part aux décideurs de nos préoccupations afin que cet arrêté ne constitue pas une régression dans la protection des populations.

Nous sommes à votre disposition pour un échange plus approfondi sur le sujet si vous le souhaitez.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques LUCBERT



Président d'Indre Nature

Copie : Madame, Monsieur les députés de l'Indre, Isabelle Bruneau, Jean-Paul Chanteguet